

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	12

Date de la convocation

01/07/2022

Date d'affichage

01/07/2022

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** Mme Cathy LUTRAT

**Participants :** M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Olivia DEVOS, Mme Fanny LE GALLO, Mme Gwenaël BEYE

**Absents excusés :** M. Alex BORNES (pouvoir à M. René BONNET)  
Mme Evelyne GENEQUE  
M. Julien PICHOT  
Mme Julie DE FRANCQUEVILLE  
M. Daniel MOREAU (pouvoir à Mme Gwénael BEYE)

**Objet de la Délibération :**

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GÉNÉRAL 2022

Délibération n°2022\_67

Monsieur le Maire présente et commente en séance le projet de décision modificative n°2 du budget général 2022 permettant notamment d'engager les travaux relatifs aux économies d'énergie sur l'éclairage public et le remplacement des tampons du réseau d'eau pluviale rue de Paris dans le cadre de la réfection de la voirie, prise en charge par le Conseil Départemental. Ces modifications budgétaires sont détaillées comme suit :

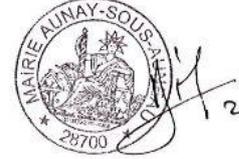
SENS	COMPTE	OPERATION (pour information)	LIBELLE	MONTANT
			<u>Section de fonctionnement</u>	
D	6588		Autres charges	-10 000.00
D	023		Virement à la section d'investissement	10 000.00
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00</b>
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00</b>
			<u>Section d'investissement</u>	
D	2131		bâtiments publics	-886.00
D	2152	22355	voirie rue de Paris	8 034.00
D	2041512	22356	éclairage public place de la mairie	7 800.00
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 948.00</b>
R	10226		taxe d'aménagement	1 266.00
R	021		autofinancement	10 000.00
R	10222		FCTVA	3 682.00
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 948.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget 2022 détaillée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022  
Reçu en préfecture le 08/07/2022  
Affiché le   
ID : 028-212800130-20220706-2022\_67-BF

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- L'envoi en Préfecture le : 08/07/2022
- L'affichage en Mairie le : 08/07/2022
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 08/07/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative*